



Communiqué de presse du 22 janvier 2026

LA MOBILITÉ EST EN NOUS

Taxe poids lourds Grand Est : un nouvel impôt déguisé qui frappe d'abord les acteurs locaux

La FNTR Grand Est alerte sur les conséquences économiques majeures des taxes poids lourds envisagées en Alsace et dans le Grand Est. Présentées comme des dispositifs environnementaux, ces mesures constituent en réalité **un nouvel impôt**, qui pèsera prioritairement sur les **transporteurs et entreprises locales**, alourdira fortement les **coûts de transport**, et se traduira inévitablement par une **hausse des prix pour les consommateurs**.

Une explosion des coûts pour un secteur déjà sous pression

Le transport routier de marchandises fonctionne avec des marges extrêmement faibles, de l'ordre de **1 à 2 %**. Or, la taxe poids lourds représente pour certaines entreprises **une charge équivalente à 5 à 10 % de leur chiffre d'affaires**, un niveau économiquement insoutenable.

Dans un contexte marqué par la hausse de l'énergie, des charges sociales, des salaires et des contraintes réglementaires, cette nouvelle fiscalité fragilise un secteur indispensable à l'économie régionale et à l'approvisionnement quotidien des territoires.

Les transporteurs transformés en collecteurs d'impôt

Au-delà de la charge financière, les entreprises de transport se voient imposer un rôle inédit et injuste : celui de **collecteurs d'impôt pour le compte des collectivités**. Elles devront gérer la mise en œuvre, le paiement, la répartition à chaque client, sans compensation, et sans garantie de répercussion.

Cette situation crée un déséquilibre profond entre les transporteurs et leurs donneurs d'ordre, faisant peser sur un seul maillon de la chaîne une responsabilité fiscale qui ne lui revient pas.

Une injustice flagrante pour les acteurs locaux

Contrairement au discours officiel, la taxe ne ciblera pas principalement le transit international. **La majorité des trajets concernés sont locaux ou régionaux**, souvent inférieurs à 150 kilomètres. Résultat : ce sont les transporteurs, producteurs et distributeurs locaux qui seront les premiers et les plus lourdement touchés.

Les produits locaux subiront la taxe **à chaque étape de leur production et de leur distribution**, pouvant être taxés plusieurs fois. À l'inverse, les produits importés ne supporteront la charge que sur les derniers kilomètres parcourus.

Cette fiscalité pénalise la production de proximité et **favorise les produits importés**, au détriment de l'économie locale.

Un impact direct sur le pouvoir d'achat

Les entreprises de transport ne pourront pas absorber seules ces surcoûts. Les entreprises clientes non plus. **La hausse des coûts de transport se répercutera mécaniquement sur les prix des biens de consommation**, affectant directement le pouvoir d'achat des ménages, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains.

La répercussion obligatoire : une condition de survie

Pour la FNTR Grand Est, la mise en place d'un mécanisme de **répercussion obligatoire** est indispensable. Il ne s'agit pas d'un avantage, mais d'une condition minimale d'équité économique, permettant de répartir la charge fiscale de manière transparente tout au long de la chaîne.

Un tel mécanisme existait lors du projet d'écotaxe nationale de 2014. Son absence aujourd'hui met directement en péril la pérennité des entreprises locales.

Une mobilisation de terrain pour alerter les décideurs

Face à un projet élaboré sans réelle prise en compte des réalités économiques du transport routier, la FNTR Grand Est a choisi de donner directement la parole aux transporteurs du territoire. Elle a lancé une **série de neuf vidéos au format interview**, diffusées à raison d'une vidéo par semaine, pour exposer les conséquences concrètes de l'écocontribution poids lourds sur l'économie locale.

La première vidéo, diffusée le 20 janvier, a été adressée aux 169 conseillers régionaux du Grand Est. Cette initiative vise à replacer le débat sur le terrain, au plus près des réalités économiques, loin des approches théoriques et des effets d'annonce.

Une dérive fiscale préoccupante

Enfin, la FNTR Grand Est s'inquiète d'un précédent dangereux : **chaque collectivité pourrait demain instaurer sa propre taxe**, entraînant une multitude de taxes PL territoriales, une complexité accrue pour les entreprises et une perte de lisibilité totale pour les acteurs économiques.

Conclusion

Cette taxe n'est pas neutre : elle transfère une charge fiscale supplémentaire sur les entreprises locales, transforme les transporteurs en collecteurs d'impôt et déséquilibre la concurrence au profit des produits importés. À terme, ce sont les consommateurs qui en paieront le prix. La FNTR Grand Est demande une remise à plat de ce dispositif avant qu'il ne fragilise durablement l'emploi et l'économie des territoires.

À propos de la FNTR Grand Est

La Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) Grand Est est une organisation professionnelle qui représente les intérêts des entreprises de transport routier de marchandises de la région. Nous sommes engagés à promouvoir un environnement favorable au développement durable des entreprises du secteur.

Contacts pour la presse :

Dominique FERON

Vice-Président FNTR Grand Est, Président FNTR Aube et FNTR Champagne-Ardenne

Philippe DA SOLER

Administrateur FNTR Grand Est et Président FNTR Moselle

Pascal ROBERT

Administrateur FNTR Grand Est et Président FNTR Marne

David ROEMER

Administrateur FNTR Grand Est et Vice-Président FNTR Alsace

Frédéric REINHEIMER

Membre du Bureau FNTR Alsace